

**Communiqué de presse du
COLLECTIF TIVOLI 9 AVRIL
18 juin 2023**

**Sur la mise en place du Comité local d'aide aux victimes (CLAV)
suite à l'explosion de la rue de Tivoli**

Le *Collectif Tivoli 9 avril* se félicite de l'action de la Ville et de l'énergie du préfet pour l'organisation d'un Comité local d'aide aux victimes (CLAV). Une première réunion s'est tenue le 7 juin dernier.

Celle-ci laisse toutefois un goût amer aux victimes qui déplorent tout d'abord le faible temps de parole qui leur a été laissé.

Par ailleurs, ce dossier pourra difficilement avancer tant que la volonté des assureurs de participer à l'accord-cadre n'est pas garantie et tant qu'un coordonnateur ne sera pas nommé par la première ministre. Or cette nomination continue de tarder, on nous l'annonce désormais pour le 15 juillet. Le soutien et le poids politique de la Mairie demeureront indispensables pour aboutir à un accord-cadre d'indemnisation juste, qui doit permettre la réparation des préjudices subis par l'ensemble des victimes.

Le 16 juin 2023, le *Collectif Tivoli 9 avril* a adressé au Préfet des demandes urgentes qui peuvent être traitées avant la nomination du coordonnateur et la mise en place de l'accord-cadre d'indemnisation :

Santé

Nous demandons que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) mette en place la prise en charge intégrale d'un bilan ophtalmologique et ORL.

Justice

Nous demandons que le devenir des objets personnels retrouvés dans les gravats soit communiqué aux victimes parties civiles.

Assurances

France Assureurs nous a invités à formaliser nos demandes urgentes, en attendant la mise en place de l'accord-cadre. Les voici :

- Les compagnies d'assurance qui adhèrent à *France Assureurs* doivent s'engager à concourir financièrement à l'accord-cadre visant à réparer intégralement les préjudices subis par les sinistrés.
- Elles doivent aussi s'engager publiquement à étendre la durée de la prise en charge des frais de relogement, jusqu'à leur réintégration effective.

- Les compagnies d'assurance doivent renoncer à appliquer les barèmes rattachés aux protections juridiques pour les assurée-es bénéficiant de cette garantie. Compte tenu des enjeux techniques, juridiques, financiers et humains, il apparait en effet indispensable que les victimes soient conseillées et représentées par des avocat-es via l'attribution d'un forfait financier global comme cela s'est fait dans le cadre d'actes de terrorisme.
- Les compagnies d'assurance doivent aussi prendre en charge les honoraires d'experts d'assuré-es.
- Chaque compagnie d'assurance doit désigner un référent pour ce drame afin de faciliter les démarches des assuré-es et harmoniser les pratiques au sein d'une même compagnie d'assurance.
- Nous demandons aussi une prise en charge dérogatoire et exceptionnelle des frais de suivi psychologique à hauteur de 5 à 10 séances (a minima pour les enfants), indépendamment des contrats et du dispositif *MonPsy* de la CPAM
- Nous demandons enfin la suppression du taux de vétusté ainsi que l'exonération de la franchise concernant tout dommage associé à ce sinistre (pour les particuliers comme pour les professionnels).

Le *Collectif Tivoli 9 avril* place son action dans une perspective de solidarité plus large : en ce sens, il soutient les victimes de l'incendie de Vaulx en Velin qui réclament la tenue d'un CLAV.

Depuis le jour du drame qui a fait 10 morts, aucun dispositif d'aide ne leur est proposé ni par la Mairie, ni par la préfecture.

Contacts presse :

BELLESA Roland - 06 79 80 31 63, belles.a.r@gmail.com

BERROIR Clara - 06 67 75 31 06, claraberroir@gmail.com

CONTE Florent – 06 62 86 12 72

RAIMBAULT Johanne - 06 10 88 74 58, johanne13005@gmail.com

REY Sylviane - 0621366842, sylviane.rey@gmail.com

TRON Thierry - 06 86 42 03 07, thierry_tron@yahoo.fr